

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ARRAS

13 RUE ROGER SALENGRO
BP 1005
62008 ARRAS CEDEX
MINITEL : 08 36 29 11 11 NO TVA FR5438227313400017

RECEPISSE DE DEPOT



AIDE A L'ACTION POINTS PERMIS
34 RUE D'HESDIN
62134 ANVIN

V/REF :

N/REF : 2005 B 405 / 2005-A-1921

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ARRAS certifie qu'il a reçu le 18/11/2005,

P.V. d'assemblée du 12/11/2005
- Changement de gérant

Concernant la société

AIDE A L'ACTION POINTS PERMIS
Société à responsabilité limitée
34 RUE D'HESDIN
62134 ANVIN

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-1921 le 18/11/2005

R.C.S. ARRAS 484 712 591 (2005 B 405)

Fait à ARRAS le 18/11/2005,

Le Greffier

18 NOV. 2005

DE COMMERCE D'ARRAS

SARL : A.A.A.P.P.

Aide A l'Action Points Permis

Siège social : 34 Rue d'Hesdin 62 134 ANVIN
Tél : 03 21 41 60 25

Anvin, le 12 Novembre 2005

Objet : Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 Novembre 2005

Ordre du jour : Modification de la gérance, nomination d'un gérant unique

Liste des présents :

Mr CARPENTIER Hervé,
Mme CARPENTIER Catherine,
Mr CARPENTIER Serge,
Mme CARPENTIER Marie Line.

Première résolution

La collectivité des associés prend acte de la démission de Mr CARPENTIER Hervé, remise le 12 Novembre 2005, de ses fonctions de Cogérant.
Cette démission a pour effet rétroactif au 15 Octobre 2005.
Elle lui donne quitus pour sa gestion.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés décide de nommer Mr CARPENTIER Serge demeurant au 6 Rue Marcel Pagnol 78 180 Montigny le Bretonneux,
pour une durée illimitée et avec pour effet rétroactif au 15 Octobre 2005 ;
aux fonctions de gérant unique de la société A.A.A.P.P. (Aide A l'Action Points Permis)

Mr CARPENTIER Serge demeurant au 6 Rue Marcel Pagnol 78 180 Montigny le Bretonneux accepte et déclare sur l'honneur n'être frappé d'aucune des incapacités ou des déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions qui seront dès lors exercées dans les conditions prévues par les lois et règlements ainsi que par les statuts de la société A.A.A.P.P.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mr CARPENTIER Serge
pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Fait en quatre exemplaires originaux, pour être déposés au siège et les autres pour l'exécution de formalités

Le gérant (signature)

Carpentier Serge

Les associés (signatures)

CARPENTIER M. Line

A.A.A.P.P. 34 Rue d'Hesdin 62 134 ANVIN
SARL au capital de 4000 Euros
R.C.S. ARRAS 484 712 591

CARPENTIER HERVE

CARPENTIER CATHERINE

Carpentier